Mot du directeur de la revue

Chers Historiens du droit et des institutions, pour paraphraser les Saintes Ecritures (Esaïe 9 : 5), un enfant nous est donné, une revue scientifique nous est née. Elle est appelée : « Les cahiers du cahdiip ». Elle vient prendre sa place dans le rayonnement de la discipline histoire des institutions et du droit. En effet, la revue « Les cahiers du cahdiip » se veut un outil de diffusion et une contribution à la connaissance de l'Histoire des Institutions et du droit africain, une invite à comprendre que l'Histoire des Institutions et du droit n'est pas la connaissance du passé uniquement, mais une science de l'avenir. Car, la discipline est fort marginalisée en Afrique francophone (très peu d'Universités ont dans leurs curricula en sciences juridiques des enseignements d'Histoire du droit et celles qui en possèdent, ils sont marginaux pour la plupart). Or, c'est «l'étude historique du droit qui conduit à la compréhension des « vérités du droit » et entretient des rapports intimes avec les « connaissances dont le juriste a besoin dans le maniement des affaires ». Et c'est également « l'Histoire du droit qui permet de saisir la marche progressive de l'esprit humain et la nature intime du droit ». Cependant, « Les cahiers du cahdiip » n'est pas un instrument de vulgarisation de la discipline, elle se veut surtout une revue savante. C'est une revue spécialisée. Elle entend être une fenêtre de diffusion des connaissances en Histoire des institutions et du droit et partant, à donner à l'ensemble de la communauté de juristes des outils fort intéressant pour la connaissance de la discipline. Elle entend également trouver sa place sur le « marché» des revues savantes en sciences juridiques. « Les cahiers du cahdiip » n'a pas vocation à faire concurrence aux autres revues nationales et internationales mais juste à s'insérer sur la toile.

Les cahiers du cahdiip « n'a pas vocation à évaluer les chercheurs, mais à diffuser la connaissance scientifique en Histoire du droit et valider de nouveaux savoirs dans le domaine et dans des disciplines voisines ». Ainsi, , tout en conservant un ancrage en Histoire du droit et des institutions, elle, entend élargir ses horizons de recherche et souhaite encourager le dialogue entre les disciplines de Sciences juridiques et sociales.

Avec la parution de ce premier numéro des « cahiers du cahdiip », un vide est comblé. Car, l'absence dans ce pays scientifique (Histoire du droit) d'une revue scientifique et spécialisée ne constitue pas un environnement très favorable au développement la discipline en Afrique.

Mon espérance ! Que cette revue s'impose comme un outil d'incitation et de développement de la recherche en Histoire du droit en Afrique francophone.

La revue, Les cahiers du cahdiip, sera diffusée en version numérique uniquement. Je souhaite que les articles qui viendraient à y être publiés soient le reflet de la productivité continue et la passion des auteurs pour l'originalité (en ce que la proposition d'article n'a pas fait l'objet d'une publication dans une autre revue), la logique du raisonnement juridique et l'élégance de la langue du droit.

Les auteurs intéressés par les appels à contributions soumettront leur proposition d'article via la plateforme cahdiip.com ou cahdiip@gmail.com et apposeront les normes de

rédaction de la revue lors du dépôt. Les propositions peuvent prendre la forme de réflexions théoriques, de revues de littérature, de résumé de thèse, de notes sous arrêts.

A l'instar de toute revue scientifique, Les cahiers du cahdiip a pour finalité première de permettre l'accès et le partage de connaissances et de savoirs.

Pour clore mes propos, alors que je devrais commencer par-là, — mille excuses — je tiens à remercier de façon particulière ceux qui, par la solidarité de leur engagement permettent la naissance de cette revue mais aussi, je le souhaite, par la qualité des contributions en fera un outil de référence pour les Historiens du droit et des institutions, par la qualité des soins de tous les instants de la part du comité de rédaction et de la part du comité scientifique qui évalue en « double aveugle » chaque semestre (la revue paraissant chaque semestre) dans le strict respect de la non affiliation auteur-évaluateur.

Je dois aussi adresser mes remerciements les plus sincères aux auteurs qui nous ont envoyés leurs articles et ceux qui le feront très bientôt, pour l'intérêt et la confiance qu'ils manifestent ou manifesteront envers *Les cahiers du cahdiip*.

Je salue ici l'engagement et la ténacité de l'équipe dirigeante du CAHDIIP qui a su surmonter tous les handicaps liés à un environnement sociopolitique très difficile et démotivant, et, en très peu de temps, s'est donnée les moyens de réunir les matériaux nécessaires à l'édition d'une revue. Je souhaite que l'énergie du départ soit doublée demain.

Professeur Séraphin NENE BI Directeur Les Cahiers du Cahdiip